



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-quatrième session

15 juin-3 juillet 2020

Point 1 de l'ordre du jour

Questions d'organisation et de procédure

Ordre du jour annoté

Rectificatif

1. Page 3

Après le paragraphe 10, *insérer* un nouveau titre et un nouveau paragraphe libellés comme suit :

Incidences de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme

10 bis. Conformément à la déclaration du Président 43/1, la Haute-Commissaire présentera au Conseil des droits de l'homme un exposé oral sur les incidences de la pandémie de COVID-19.

2. Page 4

Supprimer le paragraphe 16.

3. Paragraphe 41, dernière phrase

Au lieu de (A/HRC/44/48 et Add.1 et 2) *lire* (A/HRC/44/48 et Add.1).

4. Page 9

Supprimer le paragraphe 65.

5. Paragraphe 74, dernière phrase

Au lieu de (A/HRC/44/43 et Add.1 à 4) *lire* (A/HRC/44/43 et Add.1 à 3).

6. Paragraphe 77

Substituer au texte actuel :

77. Par sa résolution 43/28, le Conseil des droits de l'homme a décidé de proroger d'un an le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et a prié ladite Commission de lui faire un compte rendu oral à l'occasion du dialogue devant se tenir à sa quarante-quatrième session. Dans la même résolution, il a demandé à la Commission de lui soumettre un rapport complet sur les conclusions de son enquête spéciale approfondie et indépendante sur les événements survenus dans la province d'Edleb et les régions avoisinantes. Le Conseil examinera les informations présentées oralement par la Commission et le rapport de la Commission (A/HRC/44/61).



7. Page 13

Supprimer le paragraphe 92.

8. Page 14

Supprimer le paragraphe 96.

9. Annexe

Supprimer la première ligne du tableau et la note de bas de page.
